



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE**Fermeture du passage à niveau n°8 (Sainval) le 08.11.2018 de 07.30 heures à 16.00 heures.****LA BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société INFRABEL, siège rue Aily n°1 à 4431 ANS, représentée par Monsieur ESSABIR, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, rue d'Angleur (passage à niveau n°8) ; les travaux étant prévus le 08.11.2018 de 07.30 heures à 16.00 heures ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :**Article 1** : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.**Article 2** : La circulation de tous véhicules sera interdite sur le passage à niveau n°8 (Sainval) le 08.11.2018 de 07.30 heures à 16.00 heures.**Article 3** : Une déviation sera installée au niveau du boulevard de Colonster et au pied de la rue Fond du Moulin. Le pont de Tilff étant interdit aux véhicules de plus de 16.5 tonnes, il y aura lieu de placer une présignalisation pour ce charroi venant de LIEGE et de SERAING (RN 663).**Article 4** : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1